

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 16 octobre 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 202009-23

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information précisée le 22 septembre 2020 concernant la ferme de reptiles Exotarium.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint

Par ailleurs, nous vous informons que nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer l'existence d'autres documents concernant votre demande, et ce, en application de l'article 28 de la Loi sur l'accès.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 3